

SAINT-CLÉMENT

SAINT-JEAN-DE-DIEU

SAINTE-RITA

SAINT-GUY

SAINT-MÉDARD

SAINTE-FRANÇOISE

SAINT-ÉLOI

TROIS-PISTOLES

NOTRE-DAME-DES-NEIGES

SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

SAINT-SIMON

TNO

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 247 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN MOTEL INDUSTRIEL DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, je soussigné, donne avis que la MRC des Basques, agissant comme régie intermunicipale conformément à l'entente intermunicipale concernant la création d'un parc industriel régional de la MRC des Basques, adoptera lors de la séance du conseil de la MRC des Basques qui se tiendra le 27 septembre 2017 à 19 h 30 au Centre multifonctions de la municipalité de Sainte-Rita, situé au 5, rue de l'Église Ouest, un règlement d'emprunt ayant pour objet de financer la construction d'un motel industriel dans la municipalité de Saint-Clément.

Le présent avis s'adresse aux membres du Conseil de la MRC des Basques dont la municipalité fait partie de l'entente soit les municipalités de :

- Saint-Clément
- Saint-Jean-de-Dieu
- Saint-Guy
- Saint-Médard
- Sainte-Françoise
- Saint-Éloi
- Trois-Pistoles
- Notre-dame-des-Neiges
- Saint-Mathieu-de-Rioux
- St-Simon

En foi de quoi, j'ai transmis le présent avis aux membres ci-haut mentionnés par courrier recommandé le 14 septembre 2017.

Claude Dahl
Directeur général/secrétaire-trésorier

Copie du présent avis a été affiché au bureau de la MRC des Basques le 14 septembre 2017.